

28 oct 2004 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 28 octobre 2004](#)

Rapport Cardiff 2004

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé le rapport Cardiff 2004 ainsi que la réponse belge aux grandes orientations de politique économique 2003-2005 concernant les marchés de produits et d'emploi. Notification peut ainsi être faite à la Commission européenne.

Sur proposition de MM. Guy Verhofstadt, Premier Ministre, et Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé le rapport Cardiff 2004 ainsi que la réponse belge aux grandes orientations de politique économique 2003-2005 concernant les marchés de produits et d'emploi. Notification peut ainsi être faite à la Commission européenne.

Le rapport Cardiff a pour objectif de vérifier, par pays, à quel point les recommandations des grandes orientations européennes de politique économique (GOPE) ont été traduites dans la législation et les plans d'action nationaux. Le rapport, intitulé "Economic reform of the products, services and capital markets. belgian report for the European Union, October 2004", constitue la contribution belge au processus de Cardiff. Il est composé de quatre volets et d'une annexe. Après la partie introductive, qui situe le rapport Cardiff national dans l'ensemble de la procédure décisionnelle européenne, la deuxième partie est consacrée au sujet de l'"increasing productivity and bussiness dynamism". Dans ce cadre, les sujets suivants sont traités : - les prestations de la Belgique en matière de croissance et de productivité, - la compétitivité dans les marchés de biens et de services dans le cadre du marché unique européen, - le climat d'entreprise, - la recherche et le développement (R&D), - les marchés de capitaux et les services financiers. La troisième partie donne un aperçu des mesures concernant le développement durable, avec les objectifs Kyoto et les aspects sectoriels spécifiques (transport et énergie). La quatrième partie comprend quelques conclusions. L'annexe présente le suivi que notre pays a donné aux quatre grandes orientations de politique économique 2003-2005 spécifiquement adressées à la Belgique pour ce qui est des marchés de produits et d'emploi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe